

PARTIE II - PLAN D'ACTION CADRE ET PROCESSUS

6. PROJET DE PLAN D'ACTION (2021-2027) POUR LA RÉGION AFRIQUE

6.1. Démarche et description

Le premier projet du Plan d'action pour l'Afrique a été élaboré à partir des résultats du troisième cycle de Rapports périodiques, transmis par les États parties de la région Afrique par le biais des questionnaires en ligne. Il tient compte des contributions recueillies lors d'une série de consultations de différentes parties prenantes, dont les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et des experts du patrimoine de la région Afrique. Par ailleurs, ce projet s'est inspiré de la stratégie de FPMA et d'autres recommandations et décisions du Comité du patrimoine mondial concernant l'Afrique. En février 2021, un atelier de 3 jours a été organisé avec les points focaux nationaux ; des sessions plénières ont permis de discuter des résultats et des recommandations formulés lors de précédentes consultations par les gestionnaires de sites et les groupes de travail sous-régionaux. Le Plan d'action qui en a découlé a ensuite été revu par l'équipe de coordination des Rapports périodiques et le Centre du patrimoine mondial, qui ont harmonisé les actions avant de soumettre le Plan aux ajustements, commentaires et recommandations des points focaux.

À partir des commentaires reçus, le Centre du patrimoine mondial a réorganisé le Plan d'action, de façon à éviter toute répétition et à obtenir une série d'actions concise pouvant faire l'objet d'un suivi dans le futur. Des détails supplémentaires sur la vision, l'élaboration, les actions sous-régionales et la stratégie de mise en œuvre sont disponibles en suivant ce lien: <http://whc.unesco.org/document/187924>.

Vision

Les points focaux nationaux d'Afrique ont reconnu que le Plan d'action du troisième cycle pour l'Afrique devrait faire en sorte, d'ici 2027, de voir tous les États parties africains représentés sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, suscitant et reflétant ainsi un système du patrimoine mondial durable en Afrique.

Cette vision sera soutenue par 26 actions regroupées au sein de 5 objectifs stratégiques :

1. Renforcer la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la région Afrique.
2. Améliorer la conservation, la gestion efficace et la promotion du patrimoine mondial africain.
3. Développer les capacités de conservation, de gestion et de promotion du patrimoine culturel et naturel.
4. Renforcer l'éducation au patrimoine, la communication et la sensibilisation au patrimoine mondial dans la région Afrique.
5. Renforcer l'implication des communautés et des parties prenantes pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial.

6.2. Stratégie de mise en œuvre

Le troisième Plan d'action issu des Rapports périodiques (2021-2027) de la région Afrique devrait s'inscrire dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine - L'Afrique que nous voulons, en accord avec son Aspiration 5, « une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un

patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées ». Il doit en outre intégrer les priorités nationales de développement pour être pertinent, et renforcer son attrait et ses capacités afin de mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre. C'est le seul moyen de garantir que les processus du patrimoine mondial dans la région soient pleinement intégrés aux efforts de redressement post-COVID-19, compte tenu des différentes problématiques qui s'opposent. Enfin, le Plan d'action entend adapter le principe de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial* afin de parvenir à un bon équilibre entre la protection de la VUE des biens du patrimoine mondial et la poursuite des Objectifs de développement durable.

Alors que les pays sont aux prises avec les difficultés économiques qu'a entraîné la pandémie, 54 leaders africains ont dévoilé un plan pour garantir que les dépenses de relance en Afrique servent à [« reconstruire en mieux »](#) après la COVID-19. Ce plan se caractérise par une réponse qui offre un « triple dividende » pour reconstruire en mieux : (i) réduction du risque de pandémie ; (ii) reprise économique ; (iii) résilience climatique. Les recommandations du Plan visent à remédier aux vulnérabilités et à faire en sorte que l'Afrique puisse ressortir plus forte de la crise de la COVID-19, tout en étant mieux préparée à affronter les imprévus dans l'avenir et en demeurant sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs de développement durable 2030.

6.3. Appropriation du Plan d'action par les États parties

Le Plan d'action proposé doit servir de cadre pour tous les États parties de la région. Les points focaux nationaux, ainsi que les autorités nationales concernées, sont invités à s'approprier le Plan d'action et à déterminer quelles activités / actions, parmi les 26 proposées, sont pertinentes dans leur cas et quel niveau de priorité accorder à chacune d'entre elles. Seul un partenariat entre les partenaires, acteurs et parties prenantes mondiaux, régionaux et locaux permettra d'atteindre les objectifs du Plan. Cette approche, centrée à la fois sur les communautés locales et les parties prenantes mondiales, s'inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063. Ainsi, la participation des jeunes et des femmes, avec une attention particulière portée aux échanges intergénérationnels, est un thème récurrent de ce Plan d'action.

Lorsqu'ils ont préparé le Plan d'action, les points focaux nationaux savaient que certaines activités se rapportant à la gouvernance, au financement, à l'institutionnalisation, aux jeunes et au renforcement des capacités devaient apparaître dans toutes les stratégies. Un consensus s'est néanmoins dégagé pour prévoir des mesures spécifiques concernant ces questions, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agissait d'activités transversales sur l'ensemble du plan.

Par ailleurs, les points focaux sont invités à communiquer le Plan d'action aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial, qui souhaiteront peut-être intégrer certaines des mesures proposées à leurs stratégies de gestion. Ce processus devrait également encourager les gestionnaires de sites à prendre en compte les résultats du troisième cycle de Rapports périodiques dans la gestion de leurs biens respectifs ; un résumé succinct de ces résultats est consultable sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (dans l'onglet « Documents » de la page dédiée à chaque bien). Les gestionnaires de sites africains sont invités à utiliser ces informations pour tâcher de préserver la VUE de leurs biens.

Lors de la première étape de mise en œuvre du Plan d'action, le Plan d'action cadre sera mis à disposition pour téléchargement sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/afrique/>). Le Plan d'action de la région Afrique sera largement diffusé

après sa présentation et son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2021. Cela nécessitera les actions suivantes :

- Le Secrétariat, FPMA et les États parties africains assureront la communication du Rapport régional final, du Plan d'action adopté et de la décision correspondante du Comité du patrimoine mondial aux parties prenantes nationales et à l'Union africaine.
- Le Centre du patrimoine mondial publiera les résultats du troisième Rapport périodique de la région Afrique dans les *Cahiers du patrimoine mondial*, si la situation financière le permet. Les États parties sont invités à verser une contribution financière à cet effet.
- Le Secrétariat, FPMA et les États parties contrôleront la mise en œuvre du Plan d'action régional et présenteront un rapport d'évaluation à mi-cycle au Comité du patrimoine mondial.

6.4. Processus de suivi

Afin de mesurer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la région, le Centre du patrimoine mondial propose de réaliser un examen à mi-cycle, sous la forme d'une enquête brève et simple. Les points focaux nationaux auront la possibilité d'indiquer, pour chaque mesure, si elle fait désormais partie de leur plan d'action national ; si tel est le cas, ils devront répondre à une question de suivi simple, quantifiable, qui permettra de suivre les progrès réalisés au fil du temps dans la région concernant la mise en œuvre du Plan d'action. Cette enquête évitera d'avoir à procéder à un exercice de suivi à grande échelle.

Comme l'ont suggéré certains points focaux nationaux, le Centre du patrimoine mondial recommande, en raison du rôle moteur des États parties, que ces derniers organisent le suivi concernant la mise en œuvre du Plan d'action avec les gestionnaires de sites au niveau national, ainsi que des réunions avec d'autres États parties au niveau sous-régional, afin de poursuivre les synergies développées durant l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ces réunions permettraient aux points focaux de partager leurs expériences, mais aussi d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités sous-régionales pendant la période de transition entre les cycles de soumission des Rapports périodiques.

6.5. Cadre du projet de Plan d'action pour l'Afrique du troisième cycle (2021-2027)

OBJECTIF STRATÉGIQUE – 1 RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA CRÉDIBILITÉ DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AFRIQUE							
Résultats escomptés (ER)	Actions / Activités	Démarche adoptée	Partenaires principaux / Responsables	2021-2023	2024-2025	2025-2027	Indicateur(s) de performance
ER 1.1 Inventaires nationaux mis à jour pour refléter la diversité du patrimoine, à la suite d'études thématiques et d'une analyse des écarts	1. Mettre à jour / dresser des inventaires du patrimoine national en fonction des résultats communiqués d'études thématiques et d'analyses des écarts existantes (FPMA, ICCROM, ICOMOS, UICN).	Renforcement des capacités, coordination d'activités et financement	États parties Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA° Centre du patrimoine mondial (CPM) Organisations consultatives (ABs)	●	●	●	D'ici 2027, au moins 60 % (29) des États parties ont mis à jour / dressé des inventaires nationaux à partir d'études thématiques existantes <i>Valeur de référence : 32 % (9) des États parties</i>
	2. Envisager la réalisation d'études thématiques et d'analyses des écarts lors de la préparation de propositions d'inscription dans la région, pour contribuer à la diversité des sites inscrits, notamment avec le patrimoine moderne de l'Afrique (MoHoA), des sites en zone humide et des sites de mémoire.	Collaboration avec les Organisations consultatives, des instituts de formation et des centres de recherche	ABs FPMA États parties CPM	●	●	●	D'ici 2027, au moins : i) 3 études thématiques préparées et diffusées temporairement sur MoHoA, les sites en zone humide et les sites de mémoire <i>Valeur de référence : 0 (études thématiques)</i> ii) 2 analyses des écarts réalisées dans la région <i>Valeur de référence : 1 (analyse des écarts)</i>

<p>ER 1.2 Listes indicatives mises à jour ou établies conformément aux Orientations et au Guide pour l'élaboration et la révision des listes indicatives du patrimoine mondial</p>	<p>3.</p> <p>i) Élaborer une liste indicative, pour les pays qui n'en ont pas, et</p> <p>ii) Revoir les listes indicatives existantes,</p> <p>en fonction de l'évaluation de la VUE potentielle, conformément aux analyses des écarts et aux études thématiques du FPMA, de l'ICOMOS et de l'UICN</p>	<p>Communication régulière avec les États parties</p> <p>Ateliers sur le terrain, nationaux et régionaux</p>	<p>États parties</p> <p>CPM</p> <p>FPMA</p> <p>ABs</p> <p>Instituts de formation / centres de recherche</p>	●	●	●	<p>D'ici 2023, des listes indicatives ont été établies pour la Somalie, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe</p> <p><i>Valeur de référence : 0</i></p> <p>D'ici 2027, au moins 80 % des États parties ont mis à jour leur liste indicative</p> <p><i>Valeur de référence : 18 États parties (39 %) ont mis à jour leur liste depuis 2015</i></p>
<p>ER 1.3 Amélioration de la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>4.</p> <p>i) Encourager les États parties à demander une aide en amont,</p> <p>ii) Soutenir la préparation de dossiers de proposition d'inscription crédibles dans chacun des 12 États parties n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial,</p> <p>iii) Aider les États ayant déjà un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO à préparer des dossiers de proposition d'inscription crédibles dans le but d'améliorer la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en Afrique.</p>	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives, des instituts de formation africains, des centres de recherche et des universités</p> <p>Renforcement du mentorat pour consolider les propositions d'inscription existantes (en plus du renforcement des capacités en cours)</p>	<p>FPMA</p> <p>États parties</p> <p>CPM</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Instituts de formation / centres / universités</p>	●	●	●	<p>D'ici 2027, au moins :</p> <p>i) 5 États parties ont demandé des recommandations en amont et les ont prises en considération</p> <p>ii) un dossier de proposition d'inscription a été préparé dans chacun des États parties n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial</p>

							iii) 3 dossiers sont soumis chaque année pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial <i>Valeur de référence</i> : 35 (États parties ayant au moins un site inscrit)
OBJECTIF STRATÉGIQUE – 2 AMÉLIORER LA CONSERVATION, LA GESTION EFFICACE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE MONDIAL							
Résultats escomptés (ER)	Actions / Activités	Démarche adoptée	Partenaires principaux / Responsables	2021-2023	2024-2025	2025-2027	Indicateur(s) de performance
ER 2.1 Amélioration de la coordination et du financement pour la conservation du patrimoine mondial	5. Mettre au point des mécanismes de financement novateurs et durables consacrés à la conservation et à la gestion du patrimoine.	Mobilisation commune de fonds entre les États parties, FPMA et l'UNESCO	États parties FPMA CPM	●	●	●	Au moins 3 États parties ont développé des meilleures pratiques de financement pour la conservation et la gestion <i>Valeur de référence</i> : 4 (à confirmer)

	<p>6. Renforcer</p> <p>(i) le plaidoyer auprès des États parties pour qu'ils contribuent financièrement au FPMA afin d'approfondir l'engagement des États membre de l'Union africaine à soutenir l'Agenda 2063 (Aspiration 5)</p> <p>(ii) la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), la Banque africaine de développement et d'autres institutions régionales afin de favoriser la conservation, la gestion et la promotion des biens du patrimoine mondial en Afrique</p>	Collaboration avec la Commission de l'Union africaine et des institutions régionales	États parties FPMA	● ● ●	<p>D'ici 2027 :</p> <p>i) au moins 50 % des États parties ont signé la Charte de la Renaissance culturelle africaine <i>Valeur de référence : 14/47 États parties (29 %) depuis 2006</i></p> <p>ii) les 5 CER ont élaboré et approuvé une stratégie culturelle durable fondée sur le patrimoine. <i>Valeur de référence : 2 (CEDEAO et CEAC)</i></p>
<p>ER 2.2 Amélioration de la conservation des biens du patrimoine mondial grâce à une gouvernance efficace et à une documentation et une gestion de l'information adaptées</p>	<p>7. Achever toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE), y compris les clarifications demandées des limites, pour adoption par le Comité du patrimoine mondial</p>	Collaboration avec les Organisations consultatives pour élaborer les DRVUE	États parties Organisations consultatives CPM	●	<p>D'ici 2025, 100 % des biens du patrimoine mondial de la région ont une DRVUE</p> <p><i>Valeur de référence : 97 %</i></p>
	<p>8. Soutenir la préparation d'un État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et de mesures correctives pour aider les États parties ayant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril</p>	Collaboration avec les Organisations consultatives pour élaborer les DSOCR	Organisations consultatives États parties CPM FPMA	● ● ●	<p>D'ici 2023, 100 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont un DSOCR et un programme de mesures correctives</p> <p><i>Valeur de référence : 3 biens</i></p>
	<p>9. Contribuer au renforcement des capacités en matière d'utilisation des technologies nouvelles et numériques pour la gestion efficace des biens culturels et naturels (en particulier la</p>	Soutien apporté aux États parties pour le développement et la gestion d'outils numériques	FPMA États parties CPM Secteur privé	● ●	<p>Au moins 15 sites utilisent des technologies nouvelles et numériques pour gérer efficacement leurs biens</p>

	surveillance du braconnage sur les sites naturels)		Instituts de formation Universités				<i>Valeur de référence : à définir</i>
	10. Établir des valeurs de référence basées sur la VUE afin de permettre l'évaluation et le suivi régulier de la gestion des sites et des facteurs essentiels de conservation	Utilisation de données actualisées provenant des Rapports périodiques, des indicateurs de suivi, des indicateurs culturels et de l'état de conservation	États parties CPM Organisations consultatives		●		D'ici 2025, au moins 20 % des États parties ont établi une base de données comprenant des indicateurs définis dans leurs stratégies et plans de gestion <i>Valeur de référence : à confirmer</i>
	11. Mettre en place des systèmes de suivi et d'auto-évaluation de la conservation et de l'efficacité de la gestion i) Rapport annuel des États parties sur la mise en œuvre lors de la réunion annuelle ii) Réunion nationale annuelle des points focaux et des gestionnaires de sites iii) Enquête de suivi à mi-cycle	Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation	États parties FPMA CPM Organisations consultatives	●	●	●	Au moins 60 % utilisent des outils de suivi et d'évaluation, et soumettent un rapport lors de leur participation à la réunion annuelle <i>Valeur de référence : à confirmer</i>
	12. Intégrer le patrimoine mondial de l'UNESCO dans les stratégies de planification nationales et l'élaboration de plans d'action relatifs au patrimoine national afin d'améliorer les synergies entre les agences nationales de développement, notamment en renforçant la coordination institutionnelle au niveau national	Communication régulière avec les États parties pour favoriser l'adoption de perspectives de développement durable	États parties FPMA Organisations consultatives CPM	●	●	●	D'ici 2027, au moins 10 États parties ont établi un mécanisme (de préférence la législation nationale) pour intégrer le patrimoine mondial dans la planification nationale <i>Valeur de référence : à confirmer</i>

<p>ER 2.3 Stratégies mises au point pour renforcer les pratiques de conservation et de gestion conformément aux perspectives de développement durable</p>	<p>13. Développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) des plans et/ou des systèmes de gestion conformes aux <i>Orientations</i> et à la politique du patrimoine mondial relative au développement durable ii) des directives pour les biens situés en milieu urbain conformément aux principes de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL) iii) des plans de gestion (globale) de la coopération pour les sites transfrontaliers et transnationaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO iv) des stratégies de gestion reconnaissant les liens entre le patrimoine culturel et naturel et le bien-être des communautés 	<p>Communication régulière avec les États parties au sujet des perspectives de développement durable.</p>	<p>États parties</p> <p>FPMA Organisations consultatives CPM</p>	●	●	●	<p>D'ici 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) 100 % des biens du patrimoine mondial situés en Afrique ont un plan de gestion et/ou un système de gestion <i>Valeur de référence : 90 % (en juillet 2020, 86 sites ont un PG)</i> ii) Au moins 3 directives HUL ont été développées <i>Valeur de référence : 0</i> iii) Au moins 2 plans de gestion de la coopération ont été développés <i>Valeur de référence : 0</i> iv) Au moins 2 projets/programmes /méthodes et stratégies promouvant le lien nature/culture ont été développés <i>Valeur de référence : 0</i>
	<p>14. Développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la prise de conscience de la sensibilité des biens du patrimoine mondial aux effets néfastes du développement afin d'éviter les répercussions et de réduire les risques, de renforcer l'utilisation d'outils d'évaluation des impacts et d'intégrer les problématiques du patrimoine mondial dans les plans d'aménagement et d'occupation des sols 	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour développer des outils adaptés</p>	<p>États parties</p> <p>FPMA Organisations consultatives CPM Instituts de formation Secteur privé</p>	●	●	●	<p>D'ici 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) 100 % des États parties connaissent les directives des Organisations consultatives au sujet des évaluations d'impact

	<ul style="list-style-type: none"> ii) des solutions alternatives durables pour la rénovation à l'aide des nouvelles technologies et de nouveaux matériaux/méthodes de construction iii) et mettre en œuvre des plans de préparation aux risques / catastrophes, ainsi que des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique conformément à la Stratégie du patrimoine mondial pour la réduction des risques de catastrophe et à la politique concernant le changement climatique pour renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique. 					<p>et au moins 10 activités de renforcement des capacités sont déployées en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), d'évaluation environnementale stratégique (EES) et d'évaluation d'impact sur le patrimoine (EIP)</p> <p><i>Valeur de référence : 2 (à confirmer)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ii) au moins 1 directive a été rédigée <p><i>Valeur de référence : 0</i></p> <ul style="list-style-type: none"> iii) au moins 75 % des biens ont un plan de gestion des risques <p><i>Valeur de référence : 23 % (22 biens en juillet 2020)</i></p>
<p>ER 2.4 Promouvoir la résilience sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>15. Renforcer la protection du patrimoine naturel, culturel et mixte dans les zones de conflit et développer les capacités des institutions chargées du patrimoine en intégrant cette question aux programmes de relèvement suite à la COVID-19, à des conflits armés, à l'extrémisme, etc.</p>	<p>Collaboration avec les États parties et les Organisations consultatives pour mettre au point des outils de gestion des risques</p>	<p>États parties</p> <p>CPM</p> <p>Organisations consultatives</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>D'ici 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) au moins 3 sessions de formation sur les Conventions de l'UNESCO sont organisées pour les États parties en situation de conflit <p><i>Valeur de référence : 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ii) nombre de pays qui intègrent des problématiques du patrimoine dans leurs

							plans de reprise après une catastrophe (par ex. COVID-19, conflit armé, etc.) Valeur de référence : 0
OBJECTIF STRATÉGIQUE - 3 DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE CONSERVATION, DE GESTION ET DE PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL							
Résultats escomptés (ER)	Actions / Activités	Démarche adoptée	Partenaires principaux / Responsables	2021-2023	2024-2025	2025-2027	Indicateur(s) de performance
ER 3.1 Renforcement des capacités permettant d'améliorer la conservation durable et la gestion efficace des biens	16. Développer des modules en ligne pour renforcer les capacités des gestionnaires de sites africains et du grand public, notamment sur des sujets émergents tels que la résolution des conflits armés, la préparation aux risques et la planification / l'efficacité de la gestion (y compris le cadre juridique), le tourisme durable, le changement climatique et la santé publique sur les biens du patrimoine mondial d'Afrique.	Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des modules de formation	FPMA États parties, CPM Bureaux hors-siège de l'UNESCO Organisations consultatives Instituts de formation	●	●	●	D'ici 2027, 6 modules / thèmes de formation développés Valeur de référence : à définir
	17. Promouvoir et encourager l'innovation vis-à-vis des pratiques de conservation ancrées dans les connaissances traditionnelles grâce aux nouvelles technologies et aux outils numériques	Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des modules de formation	États parties FPMA CPM Bureaux hors-siège de l'UNESCO Organisations consultatives	●	●	●	D'ici 2027, au moins 10 activités de renforcement des capacités sur le patrimoine et les nouvelles technologies ont été menées à bien Valeur de référence : 2

			Instituts de formation				
ER 3.2 Un réseau d'experts africains du patrimoine mondial est établi et opérationnel pour promouvoir le rôle et les responsabilités des gestionnaires de sites	18. Améliorer le partage d'expériences, l'apprentissage entre pairs et le transfert de connaissances, y compris des connaissances traditionnelles / autochtones, en : i) renforçant le réseau panafricain des gestionnaires de sites ainsi que les capacités des instituts chargés de la gestion du patrimoine ii) établissant une base de données des experts du patrimoine, des instituts de formation et des universités d'Afrique qui soit crédible et tienne compte du genre	Collaboration avec des gestionnaires de sites, des experts, des instituts de formation et des universités	États parties FPMA CPM	●			D'ici 2022, un réseau de gestionnaires de sites africains organisant un forum régulier est mis en place <i>Valeur de référence : 0</i> D'ici 2023, des bases de données regroupant des experts, des instituts de formation et des universités d'Afrique sont établies <i>Valeur de référence : 2</i>
	19. Contribuer : i) au renforcement des capacités et à la mise en réseau au niveau régional et sous-régional, en particulier entre les États parties lusophones et hispanophones ii) à la mise en place de jumelages entre les biens du patrimoine mondial à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique	Collaboration avec les bureaux hors siège, les États parties et le réseau des gestionnaires de sites africains	Bureaux hors siège de l'UNESCO États parties Gestionnaires de sites CPM FPMA	● ● ●			D'ici 2027, au moins 2 réseaux sous-régionaux africains organisant un forum régulier sont mis en place <i>Valeur de référence : 0</i> D'ici 2025, au moins 2 sites du patrimoine mondial participent à des programmes / activités de jumelage <i>Valeur de référence : à définir</i>

OBJECTIF STRATÉGIQUE - 4
RENFORCER L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE, LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION AU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AFRIQUE

Résultats escomptés (ER)	Actions / Activités	Démarche adoptée	Partenaires principaux / Responsables	2021-2023	2024-2025	2025-2027	Indicateur(s) de performance
ER 4.1 Éducation au patrimoine (et rôle de la chaire UNESCO), communication et sensibilisation à renforcer	20. Développer la collaboration entre les institutions chargées du patrimoine, les universités et les programmes d'éducation nationaux (à travers des journées et des projets scolaires consacrés au patrimoine mondial) afin de : i) développer un programme scolaire d'éducation au patrimoine mondial ii) renforcer les programmes d'échange et d'immersion inclusifs portant sur le patrimoine culturel et naturel dans les écoles, les instituts et les universités	Collaboration avec le secteur de l'Éducation de l'UNESCO et les Organisations consultatives pour appuyer les États parties dans leur programme éducatif	États parties FPMA CPM Organisations consultatives Secteur privé		●	●	D'ici 2025, au moins 2 programmes scolaires d'éducation au patrimoine mondial sont disponibles <i>Valeur de référence : 0</i> D'ici 2025, au moins 2 programmes d'échange et d'immersion sont menés à bien <i>Valeur de référence : 0</i>
	21. i) Sensibiliser les jeunes, les femmes et le grand public au patrimoine mondial afin de promouvoir les bonnes pratiques de conservation et de gestion ii) Préparer des supports de communication sur la <i>Convention du patrimoine mondial</i> à traduire dans les langues locales/nationales et à diffuser.	Utilisation des nouvelles technologies de communication et des médias électroniques pour coordonner les activités, en collaboration avec les bureaux hors siège, le Fonds pour le patrimoine mondial africain et les États parties	État partie Secteur privé FPMA Universités	●	●		D'ici 2025, il existe au moins 2 exemples d'utilisation des nouvelles technologies pour la sensibilisation <i>Valeur de référence : 0</i> Au moins 5 supports de communication sur la <i>Convention du patrimoine mondial</i> ont été préparés et traduits dans des langues très répandues en Afrique <i>Valeur de référence : 1</i>

ER 4.2 Promotion à grande échelle du patrimoine mondial en Afrique, qui contribue à l'inclusion pleine et effective des communautés, des femmes et des jeunes	22. i) Tirer parti des opportunités offertes par les commémorations du patrimoine culturel et naturel national et international pour encourager la participation des communautés, des femmes et des jeunes aux activités du patrimoine mondial ii) Mettre en place des programmes d'éducation au patrimoine, de stage et de bénévolat dans les institutions nationales de gestion des sites et du patrimoine	Collaboration entre les bureaux hors siège de l'UNESCO, FPMA et les États parties	FPMA CPM États Parties	●	●	●	D'ici 2027, 30 % des femmes et des jeunes ont participé à des activités promotionnelles <i>Valeur de référence : 0</i>
	23. Inclure systématiquement les jeunes dans les activités de renforcement des capacités en organisant des réunions régulières sur les biens du patrimoine mondial et autour	Programme Jeunes, Patrimoine, Afrique de l'ICCROM, Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial, Journée du patrimoine mondial africain, Forum des jeunes et Initiative volontariat pour le patrimoine mondial	FPMA Organisations consultatives (ICCROM) États Parties CPM	●	●	●	Au moins 3 jeunes (moins de 35 ans) participent chaque année à des événements destinés aux gestionnaires de sites <i>Valeur de référence : 2</i>

OBJECTIF STRATÉGIQUE – 5
RENFORCER LA MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS ET DES PARTIES PRENANTES POUR LA GESTION EFFICACE DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

Résultats escomptés (ER)	Actions / Activités	Démarche adoptée	Partenaires principaux / Responsables	2021-2023	2024-2025	2025-	Indicateur(s) de performance
ER 5.1 Amélioration du rôle et de la participation des communautés	24. Renforcer les capacités de conservation et de gestion des organisations communautaires tout en analysant et en favorisant l'engagement et la participation des communautés	Activités coordonnées en collaboration avec les bureaux hors siège de l'UNESCO, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, les États parties,	États parties Bureaux hors siège de l'UNESCO CPM FPMA	●	●	●	Au moins 10 % des biens ont une stratégie pour faire participer les organisations communautaires et les peuples autochtones

locales, autochtones et des parties prenantes dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO	locales, des peuples autochtones et des parties prenantes	des instituts de formation et des universités ; développement de la collaboration et des synergies entre la <i>Convention de 1972</i> et d'autres conventions et programmes pertinents ayant trait à la nature et à la culture (voir la démarche COMPACT)					<i>Valeur de référence : à confirmer</i>
	25. Préparer des études de cas et soutenir des projets pilotes pour montrer l'intégration et la contribution des connaissances et des pratiques, notamment des systèmes de gestion traditionnels	Collaboration avec des instituts de formation et des universités pour développer une application mobile	États parties Secteur privé Universités Instituts de formation		●	●	
ER 5.2 Contribution accrue à la croissance économique et à l'entrepreneuriat locaux sur les biens du patrimoine mondial de l'UNESCO et autour	26. Donner plus de poids aux communautés et aux parties prenantes afin de favoriser le développement de moyens de subsistance durables sur les biens du patrimoine mondial et autour : i) Élaborer des politiques, des cadres et des directives pour contribuer au développement d'entreprises et d'activités touristiques durables ii) Diversifier les investissements dans des entreprises durables afin de promouvoir les petites et moyennes entreprises associées au patrimoine	Coordination d'activités avec le secteur privé, les communautés locales, les organisations communautaires, les experts du patrimoine, les gestionnaires de sites, les bureaux hors siège de l'UNESCO et FPMA	États parties Gestionnaires de sites Secteur privé Bureau hors-siège de l'UNESCO CPM FPMA	●	●	●	D'ici 2027, au moins : i) 5 biens ont un plan d'affaires <i>Valeur de référence : 5 (à confirmer)</i> ii) 3 petites et moyennes entreprises ont été créées <i>Valeur de référence : à confirmer</i>